



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Renforcement des recettes fiscales en Égypte : un parcours collaboratif avec la Commission économique pour l'Afrique





Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Renforcement des recettes fiscales en Égypte : une voie privilégiant la un parcours collaboratif avec la Commission économique pour l'Afrique



Pour commander des exemplaires de *Renforcement des recettes fiscales en Égypte : un parcours collaboratif avec la Commission économique pour l'Afrique*, veuillez contacter :

Section des publications et de la gestion des conférences
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: eca-info@un.org
Web: www.uneca.org

© 2025 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : février 2026

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conçu et imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2015.
Imprimé sur du papier sans chlore.

Table des matières

Remerciements	iv
Résumé	v
I. Présentation du programme d'appui	1
II. Situation économique et justification des réformes	4
III. Évaluation des recettes fiscales	7
IV. Évaluation de la politique et de l'administration fiscales en Égypte	14
V. Renforcement des capacités	17
VI. Principaux résultats	25
VII. Difficultés persistantes et perspectives d'avenir	30
VIII. Conclusion	32

Remerciements

Le présent rapport a été préparé par Khaled A. Hussein, chef de la Section des initiatives sous-régionales du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, Ali Hammad, expert en fiscalité à la CEA, et Zouhour Jomaa, assistante principale de recherche à la CEA, sous la supervision d'Adam Elhiraika, Directeur du Bureau sous-régional.

Les opinions exprimées dans cette monographie sont celles de l'auteur (ou des auteurs) et ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies.

De juillet 2023 à février 2025, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a travaillé en étroite collaboration avec l'Autorité fiscale égyptienne afin d'appuyer le programme national de réforme fiscale de l'Égypte. Cette collaboration visait à résoudre les problèmes structurels persistants du système fiscal égyptien, notamment le faible ratio impôts/produit intérieur brut (PIB), l'importance du secteur informel, les lacunes en matière d'audit et de contrôle de la conformité, ainsi que le traitement préférentiel accordé aux entreprises publiques.

L'intervention de la CEA était alignée sur la stratégie nationale de développement durable, Vision 2030, ainsi que sur les objectifs de mobilisation des recettes intérieures, en particulier pour les centres chargés des grands contribuables et les secteurs à haut risque. Elle portait principalement sur la fourniture d'une assistance technique, de services consultatifs stratégiques et sur le renforcement des capacités. En outre, la CEA a aidé l'Autorité fiscale égyptienne à moderniser les méthodes d'audit, à renforcer la mise en conformité des contribuables et à introduire des normes internationales relatives à l'information financière, à l'estimation des risques transfrontières et à la fiscalité des entreprises publiques.

Ce partenariat a produit des résultats concrets. Entre juillet 2024 et avril 2025, le total des recettes fiscales de l'Égypte a augmenté de 38 %, avec des hausses sensibles des recouvrements au titre de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le nombre de litiges fiscaux a diminué, en particulier au Centre chargé des grands contribuables n° 2, où 80 % des litiges ont été réglés. Pour la première fois, les contributions fiscales des entreprises publiques ont doublé, à la suite de l'application de la loi n° 159 de 2023, qui a instauré un traitement fiscal équitable pour les entités publiques et privées.

Malgré ces avancées, plusieurs difficultés persistent, notamment une législation fiscale complexe et fragmentée, un recours excessif aux mesures d'incitation fiscale, des capacités techniques insuffisantes et une intégration encore limitée des outils numériques. Afin de combler ces lacunes, il est recommandé d'accélérer l'automatisation, d'harmoniser les procédures d'audit dans l'ensemble des bureaux fiscaux et de revoir les mesures d'incitation fiscale et les seuils juridiques.

Le partenariat entre l'Égypte et la CEA montre que l'assistance technique et la coopération régionale peuvent favoriser une mobilisation des recettes intérieures durable, équitable et efficace. Il sera essentiel de préserver cette dynamique afin de bâtir un système fiscal équitable, moderne et efficace, capable de soutenir un développement inclusif et de renforcer la résilience budgétaire.

I. Présentation du programme d'appui

Le présent rapport donne un aperçu détaillé du rôle joué par la CEA dans l'appui aux projets de réforme et de modernisation de la fiscalité en Égypte. Il décrit les principales difficultés recensées, l'approche stratégique retenue et les mesures mises en œuvre au cours de la période de 20 mois allant de juillet 2023 à février 2025. Il expose les motifs de l'intervention, les résultats obtenus ainsi que les recommandations portant sur les domaines prioritaires pour l'avenir.

Afin de recenser les principales lacunes et difficultés nécessitant une action immédiate en raison de leur fort potentiel de mobilisation des recettes, l'équipe de la CEA a tenu de nombreuses réunions et conduit des entretiens avec les différents services de l'Autorité fiscale égyptienne chargés des principales fonctions de l'administration fiscale, notamment l'inspection et l'audit, le contrôle des grands contribuables, la lutte contre la fraude fiscale, la gestion du risque fiscal, les remboursements et les recouvrements. Des entretiens ont également été menés auprès des agents des bureaux fiscaux chargés des grands, moyens et petits contribuables.

L'Égypte a mis en œuvre plusieurs initiatives et adopté diverses mesures pour améliorer la mise en conformité volontaire, notamment en offrant des services professionnels, transparents et efficaces, tout en garantissant une approche équitable et efficiente du recouvrement des recettes. Grâce aux efforts déployés par l'Autorité fiscale égyptienne et à l'appui de la CEA, le Gouvernement égyptien a promulgué la loi n° 5 de 2025¹, qui prévoit des mesures incitatives et des dispositions visant à renforcer la mise en conformité fiscale, à élargir l'assiette fiscale, à réduire le nombre de litiges fiscaux et à accompagner la transformation numérique de l'administration fiscale, en conformité avec la Vision 2030 et les priorités nationales en matière de mobilisation des recettes intérieures.

Cette collaboration a contribué à une augmentation de 38 % des recettes fiscales pour la période allant de juillet 2024 à avril 2025 par rapport à la même période douze mois plus

¹ Pour de plus amples informations, voir KPMG, « Egypt : amendments to tax procedures ; tax incentives for small businesses », 19 mars 2025.

tôt, ce qui équivaut à 1 % du PIB², ainsi qu'à une diminution du nombre de litiges entre les contribuables et l'administration et à une hausse notable de la soumission volontaire des déclarations fiscales par les entreprises publiques.

Les progrès accomplis par l'Autorité fiscale égyptienne n'auraient pas été possibles sans l'engagement résolu de sa directrice et la participation active de hauts fonctionnaires et de chefs de service au processus de réforme et de modernisation. L'Outil d'évaluation diagnostique des administrations fiscales a constitué un instrument essentiel pour diagnostiquer les points forts et les faiblesses au niveau institutionnel. L'un des résultats les plus importants du processus de réforme a été la modernisation de l'administration fiscale du pays grâce à la réingénierie des processus métier, à la restructuration organisationnelle et à l'accélération de la transformation numérique.

Cependant, certaines difficultés persistent en ce qui concerne les pratiques d'administration fiscale et les questions de politique fiscale, parmi lesquelles notamment :

- Exonérations de TVA étendues : l'ampleur des biens et services exonérés de TVA réduit l'assiette fiscale, crée des difficultés en matière de mise en conformité et compromet la neutralité des recettes.
- Recours excessif aux mesures d'incitation fiscale : des incitations généreuses pour les entreprises, en particulier dans les zones économiques spéciales et les zones franches, encouragent la fraude fiscale agressive et contribuent à l'érosion de l'assiette fiscale.
- Capacités techniques insuffisantes : les agents des services fiscaux ne disposent pas des qualifications et des compétences spécialisées nécessaires en matière d'audit des grands contribuables et des secteurs à haut risque, notamment en ce qui concerne la passation de marchés publics et les secteurs du tourisme, de l'agriculture, du transport maritime et des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que pour appliquer les normes comptables internationales, les règles relatives aux prix de transfert, les conventions fiscales et les règles relatives à la fiscalité transfrontière.
- Lenteur de la mise en œuvre des projets de modernisation et d'automatisation : cette lenteur limite l'utilisation effective des factures et des reçus électroniques, ainsi que des déclarations numériques. Par ailleurs, l'absence de bases de données intégrées et d'analyses de données en temps réel affaiblit le contrôle de la conformité et le contrôle fondé sur les risques.
- Législation fiscale obsolète : il est nécessaire de revoir la législation fiscale à la lumière de l'évolution de la fiscalité internationale et des meilleures pratiques (à titre d'exemple, les montants monétaires prévus par la législation fiscale ont perdu une

² Égypte, Ministère des finances, *The Financial Monthly*, vol. 20, n° 7 (mai 2025).

part significative de leur valeur réelle en raison de la dépréciation de la monnaie au cours des dix dernières années).

- Cadre fiscal complexe et fragmenté : la simplification des systèmes d'imposition directe et indirecte en Égypte est considérée comme une étape essentielle et déterminante pour réduire le nombre d'impôts et éliminer les doublons dans les procédures.
- Absence de procédures et d'orientations normalisées en matière de contrôle fiscal : la disparité des pratiques d'audit entre les bureaux fiscaux donne lieu à des inégalités de traitement, à des incertitudes pour les contribuables et à un affaiblissement du principe de responsabilité.

II. Situation économique et justification des réformes

Avec une population de 107 millions d'habitants³, l'Égypte est la deuxième économie du continent africain⁴. Son économie diversifiée repose sur plusieurs secteurs importants, notamment les hydrocarbures, le textile, les télécommunications, les transports maritimes et terrestres, le tourisme et l'agriculture.

Tableau 1 : Taux de croissance des secteurs économiques, exercice 2022/23 (en pourcentage)

Secteur	Taux de croissance
Santé	6,3
Tourisme	28,0
Éducation	5,6
Construction et bâtiment	5,2
Canal de Suez	18,4
TIC	16,3
Agriculture	4,1

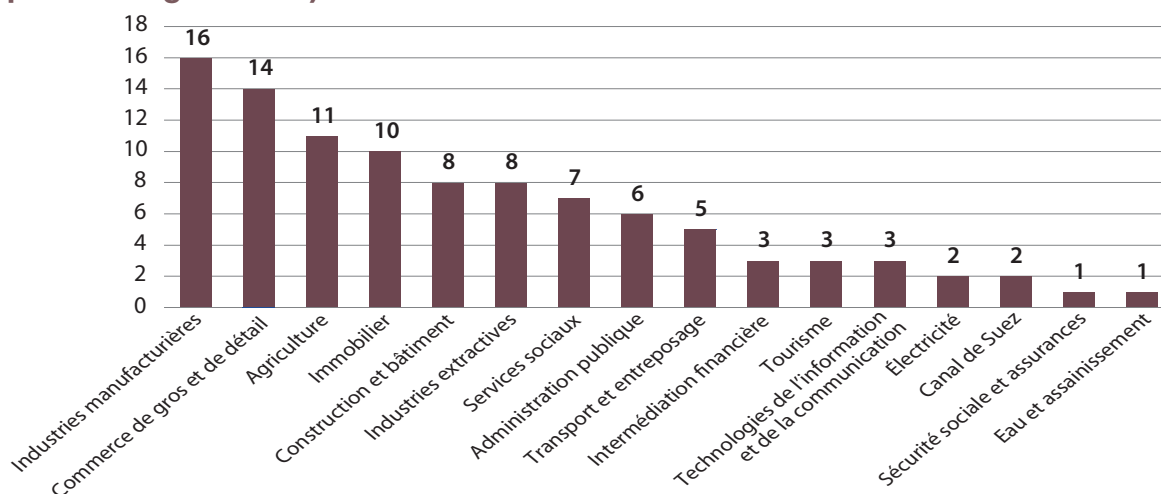
Source : Égypte, Autorité générale pour l'investissement et les zones franches, *Egypt: Facts and figures 2024*, 3e édition. (Le Caire, s.d.).

Comme l'indique le tableau 1, les secteurs ayant enregistré les taux de croissance les plus élevés en 2022/23 étaient le tourisme (28,0 %), le Canal de Suez (18,4 %), les TIC (16,3 %), la santé (6,3 %), l'éducation (5,6 %), la construction et le bâtiment (5,2 %), ainsi que l'agriculture (4,1 %). Au cours du même exercice, les industries manufacturières représentaient 16 % du PIB, le commerce de gros et de détail représentait 14 %, l'agriculture 11 %, l'immobilier 10 % et la construction et le bâtiment 8 %, comme l'illustre la figure I.

³ Égypte, Service d'information de l'État, « CAPMAS: Egypt's population officially reaches 107mn », 2 novembre 2024.

⁴ Iola Bailey, « African countries with the highest gross domestic product (GDP) in 2025 », *Pan-African*, 15 septembre 2025.

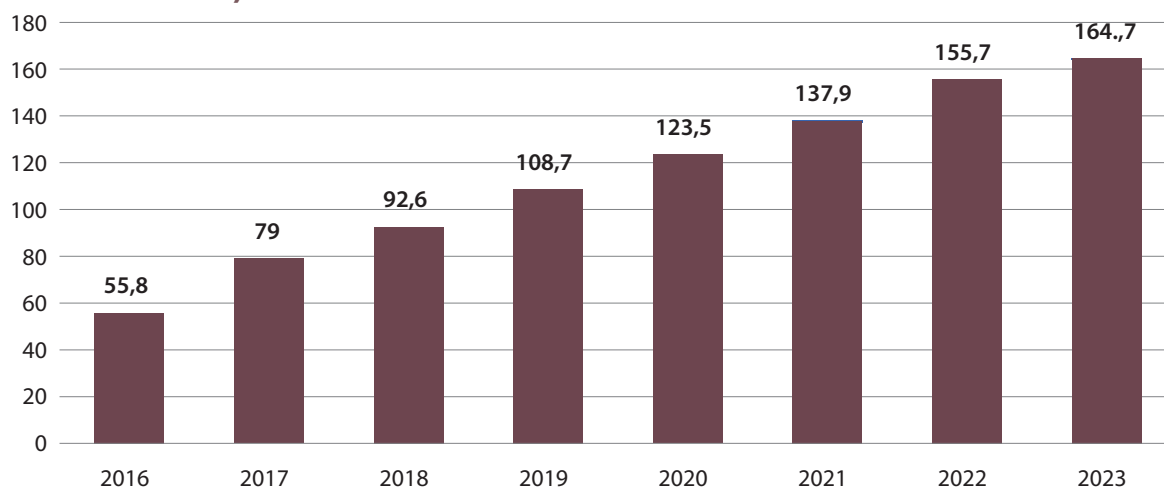
Figure I : Contribution des secteurs économiques au PIB, 2022/23 (en pourcentage du PIB)



Source : Égypte, Autorité générale pour l'investissement et les zones franches, *Egypt: Facts and figures 2024*, 3e édition (Le Caire, s.d.).

L'économie égyptienne a été confrontée à plusieurs facteurs défavorables à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), notamment une flambée de l'inflation, qui a atteint 35 % en 2023⁵, la dépréciation de la livre égyptienne, une augmentation du ratio du déficit budgétaire par rapport au PIB à 7 % en 2023/24⁶, ainsi qu'un alourdissement de la dette publique.

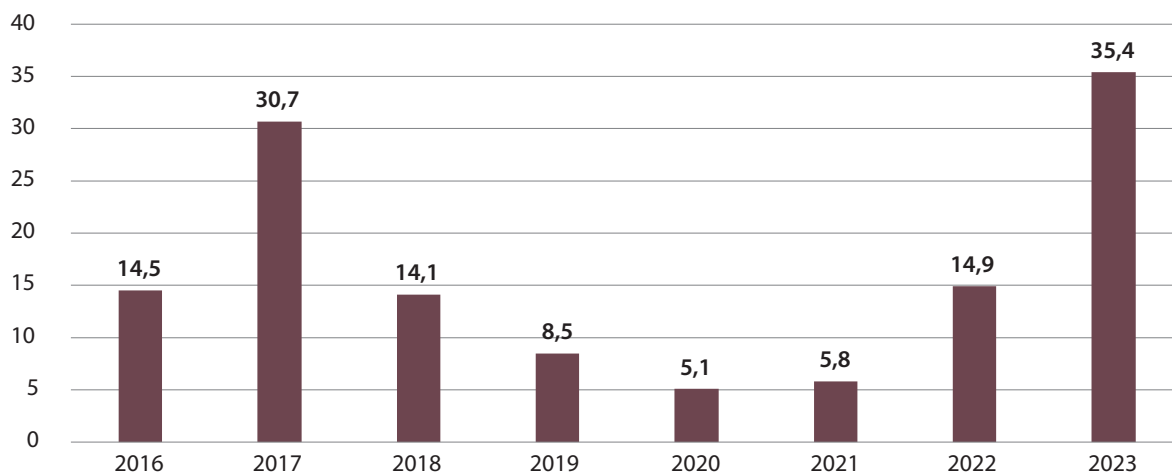
Figure II : Évolution de la dette extérieure, 2016-2023 (en milliards de dollars des États-Unis)



Source : données pour 2020-2023, Banque centrale d'Égypte, External debt by type (dette extérieure). Disponible à l'adresse : www.cbe.org.eg/en/economic-research/time-series/downloadlist?category=2596CC0C64D-5474C865C49E48A24D483 (en anglais seulement) (consulté le 17 novembre 2025) ; données pour 2016-2019 : Banque centrale d'Égypte, External Position of the Egyptian Economy. Disponible à l'adresse : www.cbe.org.eg/en/economic-research/economic-reports/external-position-of-egyption-economy (en anglais seulement).

⁵ Banque centrale d'Égypte, *Headline and core inflation – February 2024*, Monetary Policy Inflation Note (Le Caire, 2024).

⁶ Fonds monétaire international (FMI), *General government net lending/borrowing (% of GDP)*, Perspectives de l'économie mondiale (octobre 2025). Disponible à l'adresse : https://www.imf.org/external/datamapper/GGXCNL_NGDP@WEO/EGY?zoom=EGY&highlight=EGY (en anglais seulement) (site consulté le 15 novembre 2025).

Figure III : Taux d'inflation, 2016-2022 (en pourcentage)

Source : Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique, *Monthly Bulletin of Consumer Price Index (CPI)* October 2025 (Le Caire, 2025).

L'augmentation concomitante de la dette extérieure et de l'inflation en Égypte, illustrée par les figures II et III, engendre de fortes contraintes macroéconomiques pour le pays. Entre 2016 et 2023, la dette extérieure a été multipliée par trois, atteignant 164,7 milliards de dollars, tandis que l'inflation s'est hissée à 35,4 %, son niveau le plus élevé au cours des dernières années. Ces pressions combinées ont restreint la marge de manœuvre fiscale, accru les coûts du service de la dette et érodé le pouvoir d'achat réel de la livre égyptienne, ce qui a pénalisé plus particulièrement les populations vulnérables.

Une dette extérieure élevée expose l'économie à la volatilité des taux de change et à la hausse des taux d'intérêt mondiaux, ce qui alourdit davantage les obligations de remboursement. Une inflation élevée compromet la stabilité économique et la confiance des investisseurs, et affaiblit la capacité de l'État de préserver des finances publiques viables.

Pour remédier à l'aggravation de ses vulnérabilités économiques, l'Égypte doit mobiliser davantage ses ressources intérieures, en mettant l'accent sur la politique fiscale et sur l'administration dans ce domaine. L'accroissement des recettes fiscales est essentiel pour réduire la dépendance aux emprunts à l'étranger, assurer le financement de services publics essentiels et dégager une marge permettant d'investir dans les moteurs de croissance. En élargissant l'assiette fiscale, en comblant les lacunes en matière de conformité et en simplifiant le recouvrement des impôts, l'Égypte peut disposer de ressources durables nécessaires pour stabiliser l'économie, soutenir les priorités de développement et protéger les groupes vulnérables contre les chocs futurs.

III. Évaluation des recettes fiscales

A. Ratio entre les recettes fiscales et le produit intérieur brut inférieur à la moyenne

Le ratio impôts/PIB en Égypte est orienté à la baisse depuis 2009, ce qui témoigne de difficultés persistantes en matière de mobilisation des recettes. La part des impôts dans le PIB s'élevait à 12,5 % en 2021/22⁷, et ce chiffre atteignait 14,2 % lorsqu'y étaient intégrées les cotisations de sécurité sociale⁸. Ces deux valeurs sont inférieures à la moyenne continentale africaine, qui s'établit à 16 %⁹. Le ratio impôts/PIB le plus élevé enregistré par l'Égypte depuis 2002 a été de 17,4 % en 2006¹⁰, comme l'indique la figure IV, ce qui met en évidence une diminution à long terme et souligne la nécessité de réformes globales de la politique fiscale et de l'administration.

La figure V montre que le ratio de l'Égypte est supérieur à celui de l'Éthiopie ou du Nigéria. Il demeure cependant nettement en deçà des niveaux observés dans des pays tels que la Tunisie, premier pays africain avec 33 %, ou encore le Maroc et l'Afrique du Sud, qui présentent des ratios supérieurs à 25 %¹¹.

⁷ Égypte, Ministère des finances, *The Financial Monthly*.

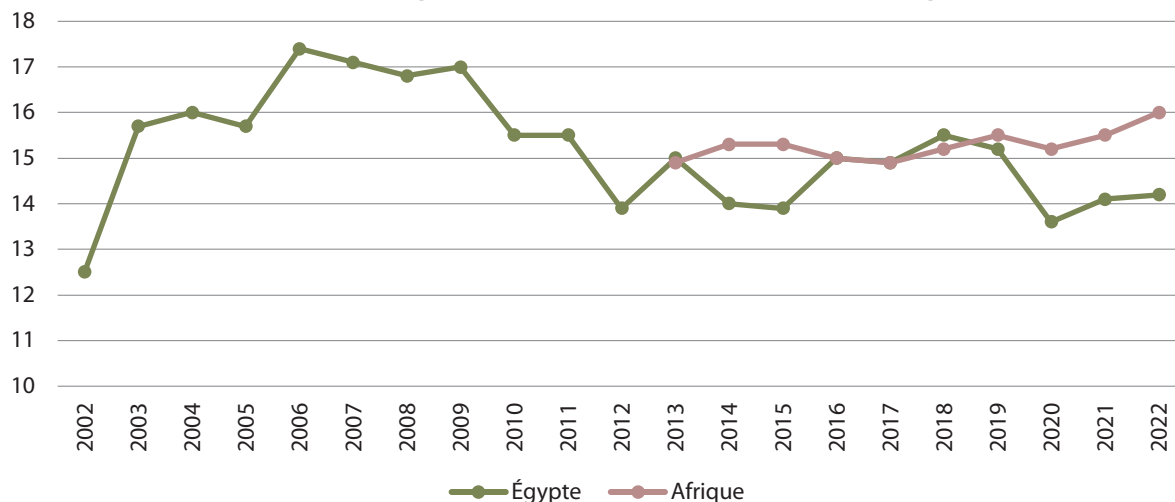
⁸ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Commission de l'Union africaine et Forum sur l'administration fiscale africaine, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024 – La facilitation et la confiance comme moteurs de la conformité fiscale volontaire dans certaines administrations fiscales africaines* (Paris, Éditions OCDE, 2024).

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

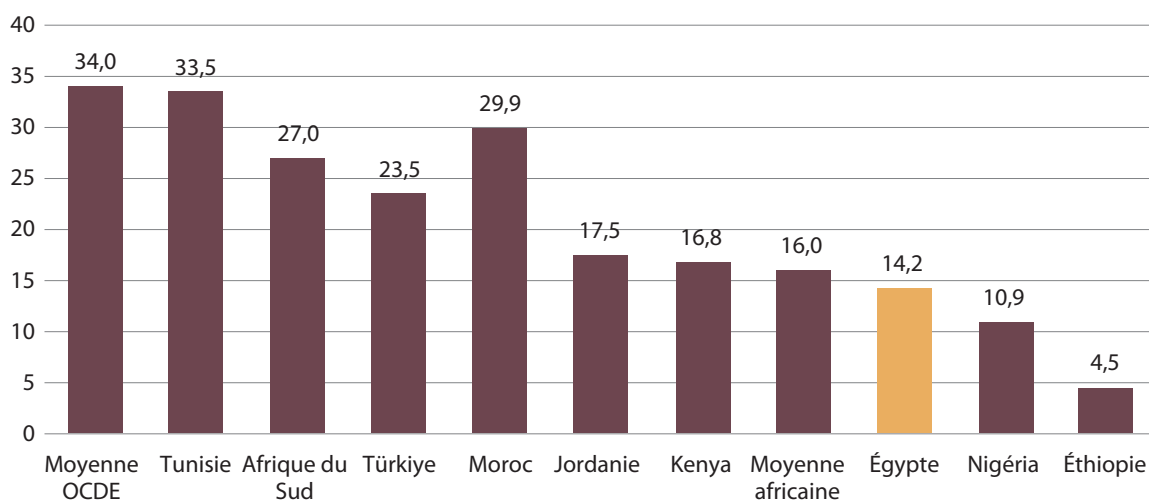
¹¹ Ibid.

Figure IV : Recettes fiscales, y compris les cotisations de sécurité sociale, en proportion du PIB, en Égypte et en Afrique (en pourcentage)



Source : Auteur, sur la base des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission de l'Union africaine et du Forum sur l'administration fiscale africaine, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024 – La facilitation et la confiance comme moteurs de la conformité fiscale volontaire dans certaines administrations fiscales africaines* (Paris, Éditions OCDE, 2024).

Figure V : Recettes fiscales, y compris les cotisations de sécurité sociale, en proportion du PIB, dans certains pays et en moyenne, 2022 (en pourcentage)

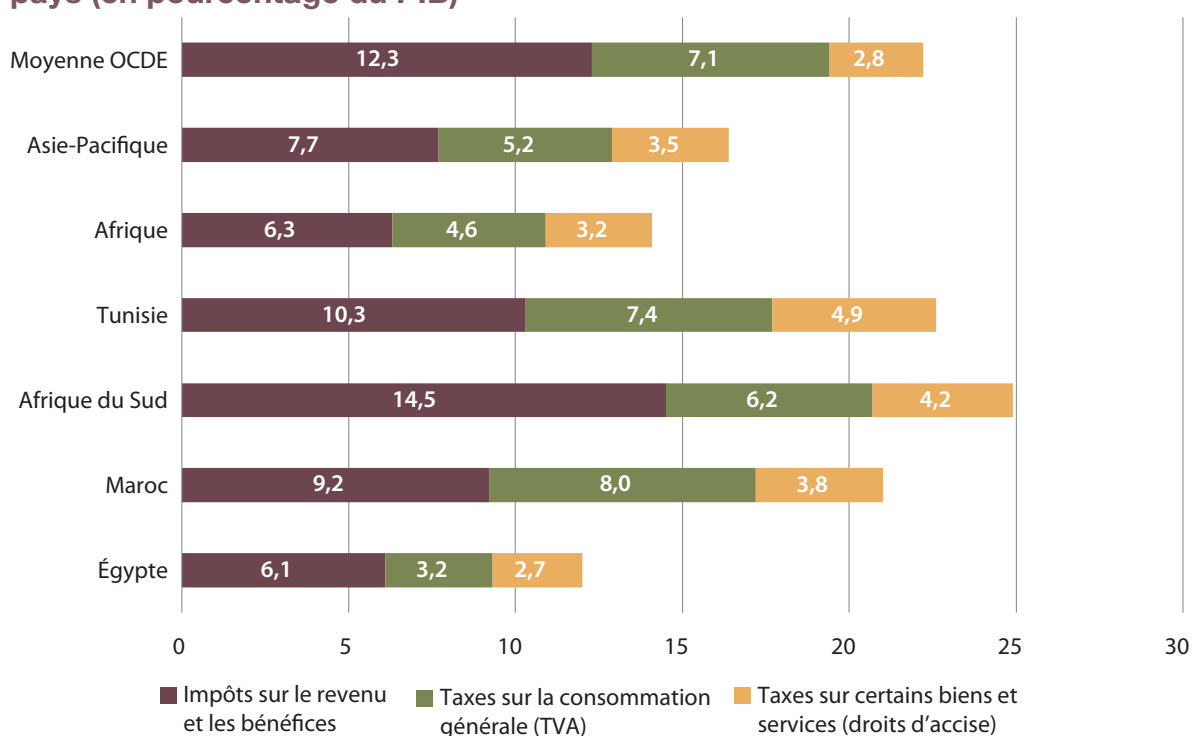


Source : Auteur, sur la base des sources ci-après. OCDE, Commission de l'Union africaine et Forum sur l'administration fiscale africaine, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024* (voir figure IV) ; Afrique du Sud, Trésor national, *Tax Statistics 2022: Highlights* (Pretoria, 2023) ; Nigéria, Bureau national de statistique, *Tax-to-GDP ratio: revised computation* (Abuja, 2023) ; Banque mondiale, *Revenus fiscaux (en pourcentage du PIB)*, DataBank, disponible à l'adresse : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/GC.TAX.TOTL.GD.ZS> (consulté le 18 novembre 2025) ; OCDE, *Statistiques des recettes publiques 2024 – Türkiye* (s.l., s.d.).

B. Faibles recettes issues de l'impôt sur le revenu et des impôts indirects par rapport aux pays comparables

Comme l'illustre la figure VI, la structure des recettes fiscales en Égypte montre que les impôts directs, prélevés sur le revenu et les bénéfices, les impôts indirects, appliqués aux biens et services, ainsi que les droits d'accise sont sensiblement inférieurs à ceux des pays comparables et aux points de référence mondiaux. Les impôts sur le revenu et les bénéfices ne représentent que 6,1 % du PIB, soit un niveau inférieur à celui de plusieurs pays africains, tels que le Maroc (9,2 %), la Tunisie (10,3 %) et, plus particulièrement, l'Afrique du Sud (14,5 %)¹². Il semblerait, par conséquent, que la capacité de mobiliser des recettes au moyen d'une fiscalité progressive soit limitée, ce qui reflète les difficultés liées à l'élargissement de l'assiette fiscale, à l'amélioration de la conformité fiscale et à l'élaboration de grandes orientations dans ce domaine.

Figure VI : Structure des recettes fiscales dans certaines régions et certains pays (en pourcentage du PIB)



Source : Auteur, sur la base de OCDE, Commission de l'Union africaine et Forum sur l'administration fiscale africaine, *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024* (voir figure IV).

Les impôts indirects, tels que la TVA et les droits d'accise, exprimés en proportion du PIB, demeurent également inférieurs à ceux observés dans les pays comparables. Les recettes de TVA en Égypte représentent 3,2 % du PIB, l'un des taux les plus faibles, com-

¹² Ibid.

parativement au Maroc (8,0 %), à la Tunisie (7,4 %) et à la moyenne de l'OCDE (7,1 %)¹³. Les recettes issues des droits d'accise sont elles aussi relativement faibles (2,7 %) et, bien qu'elles se rapprochent de la moyenne de l'OCDE (2,8 %), elles restent inférieures à celles de plusieurs pays africains¹⁴.

C. Indicateurs Doing Business

Le projet Doing Business de la Banque mondiale fournit une évaluation des environnements réglementaires des pays sur la base de dix indicateurs, offrant une vue d'ensemble de la mesure dans laquelle un pays facilite l'exercice des activités commerciales. Lors de l'évaluation de 2020, l'Égypte s'est classée au 114^e rang mondial, ce qui reflète une variation notable de sa performance selon les indicateurs¹⁵. La figure VII présente le classement de l'Égypte parmi 20 États arabes pour chacun des indicateurs, mettant en évidence à la fois les domaines d'excellence du pays et les défis importants auxquels il fait face. Le système de classement rend compte de la position générale de l'Égypte tout en mettant en évidence ses points forts – notamment l'accès au crédit et la protection des investisseurs – ainsi que ses faiblesses – telles que la conformité fiscale et l'exécution des contrats –, qui sont des facteurs déterminants pour le climat des affaires et l'attractivité des investissements dans la région.

L'Égypte affiche des résultats supérieurs à la moyenne pour les indicateurs concernant l'obtention de crédits et la protection des investisseurs minoritaires, avec des notes de 65 sur 100 pour ces deux critères. Ces résultats donnent à penser que les institutions financières du pays sont accessibles et que des protections juridiques existent pour les actionnaires, éléments qui renforcent la confiance des investisseurs. En outre, l'Égypte a obtenu des résultats relativement bons pour les indicateurs concernant la création d'entreprise et l'obtention de permis de construire, avec, respectivement, des notes de 88 et de 71 sur 100 pour ces critères, ce qui indique que, même si les procédures ne figurent pas parmi les plus simplifiées au niveau mondial, elles demeurent relativement accessibles comparativement à celles de nombreux autres pays.

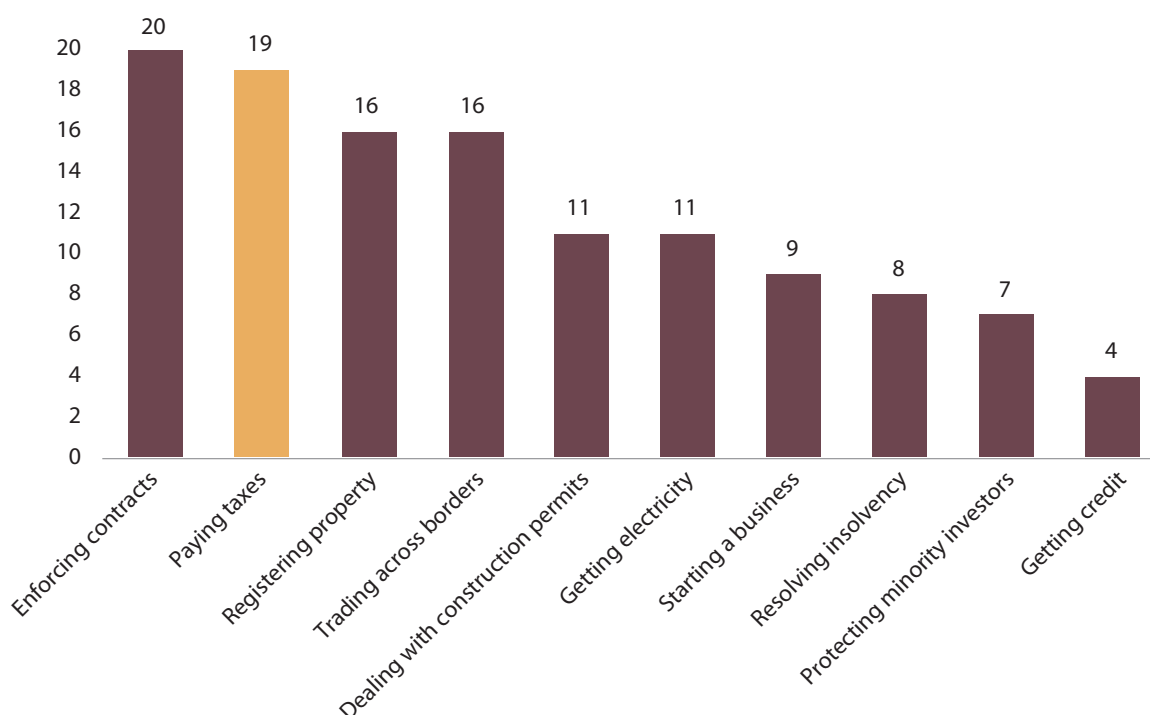
À l'inverse, l'Égypte a obtenu ses plus mauvais résultats pour les indicateurs relatifs au paiement des impôts, au commerce transfrontière et à l'exécution des contrats, avec, respectivement, des notes de 55, 42 et 40 sur 100. Ces résultats mettent en évidence de graves difficultés en matière de conformité fiscale, de régime douanier et de système juridique, difficultés susceptibles de décourager les investissements étrangers et de freiner la croissance des entreprises nationales.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Banque mondiale, *Doing Business 2020: Region Profile – Arab World* (Washington, 2020).

Figure VII : Classement de l'Égypte parmi 20 pays arabes pour les indicateurs du projet Doing Business, 2020



Source : Banque mondiale, *Doing Business 2020: Region Profile – Arab World* (Washington, 2020).

Tableau 2 : Classement de certains pays, parmi 20 pays arabes, pour l'indicateur relatif au paiement des impôts du projet Doing Business, 2020

	Classement
Algérie	20
Égypte	19
Tunisie	12
Jordanie	8
Arabie saoudite	7
Maroc	5

Source : Banque mondiale, *Doing Business 2020: Region Profile – Arab World* (Washington, 2020).

Le tableau 2 montre que l'indicateur relatif au paiement des impôts reste l'un des plus faibles pour l'Égypte en comparaison avec les autres pays arabes. Avec un classement au dix-neuvième rang en 2020, elle se situait nettement derrière la plupart des pays comparables dans la région. Sa position dans le bas du classement indique que les entreprises continuaient de faire face à des charges administratives et financières importantes pour s'acquitter de leurs obligations fiscales, notamment de longs délais de mise en conformité, des procédures de déclaration complexes et, potentiellement, des systèmes informatiques inefficaces.

D. Plan national de modernisation de l'administration fiscale

En 2020, le Conseil des ministres de l'Égypte a approuvé une stratégie de recettes à moyen terme élaborée par le Ministère des finances. Sous la direction du Premier Ministre et du Ministre des finances, une série de projets intégrés a été lancée, dont le premier jalon majeur a consisté à réorganiser les procédures fiscales. Les initiatives s'inscrivaient dans le cadre de l'Outil d'évaluation diagnostique des administrations fiscales du Fonds monétaire international (FMI), qui constitue une référence mondiale en ce qui concerne l'évaluation et le renforcement de l'efficacité et de l'efficacités des systèmes fiscaux. Cette phase initiale visait à aligner les procédures fiscales du pays sur les normes internationales et à jeter les bases de réformes institutionnelles et stratégiques plus larges.

L'objectif global des réformes était d'améliorer l'efficacité, la transparence et les performances institutionnelles de l'Autorité fiscale égyptienne en modernisant les opérations, en améliorant les services destinés aux contribuables et en renforçant la conformité fiscale. Une attention particulière a également été accordée au développement des infrastructures, au renforcement des capacités et à la modernisation du cadre juridique, dans le cadre du programme plus vaste de réformes économiques menées dans le pays.

Le projet de modernisation fiscale s'inscrit dans le cadre du programme de transformation numérique de l'Égypte fondé sur l'adoption de technologies modernes et l'harmonisation avec les normes internationales, qui contribue à une meilleure mobilisation des recettes et à une gouvernance plus efficace. Malgré les progrès accomplis, tels que le lancement d'un système intégré de gestion fiscale et la restructuration des fonctions de l'administration fiscale, des difficultés subsistent, notamment en matière de conformité fiscale et de respect des réglementations au niveau international. L'intégration en cours des systèmes de gestion de la TVA et de l'impôt sur le revenu au sein du système intégré d'administration fiscale constitue une étape importante vers une plus grande efficacité opérationnelle.

Le projet n'a pas encore réalisé tout son potentiel en matière d'accroissement des recettes fiscales. Bien que le pays ait accompli des progrès dans des domaines tels que la réforme des procédures, l'automatisation, la restructuration organisationnelle et la facturation électronique, l'incidence globale sur la mobilisation des recettes est restée modeste avant l'intervention de la CEA. Plusieurs facteurs expliquent cette difficulté, notamment l'ampleur de l'économie informelle, les traitements préférentiels accordés aux entreprises publiques, le respect limité des obligations fiscales et des faiblesses structurelles en matière de capacité de contrôle et d'audit. En outre, malgré l'introduction de nouveaux systèmes et technologies, leur intégration complète dans les opéra-

tions fiscales quotidiennes et les processus décisionnels est inégale selon les services et les régions administratives.

E. Mobilisation des ressources intérieures

Les autorités égyptiennes envisagent plusieurs options stratégiques pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures¹⁶, parmi lesquelles l'instauration d'une taxe carbone, afin de contribuer à la réduction des émissions et de s'aligner sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne, ainsi que l'adoption d'un impôt retenu à la source sur les ventes provenant des zones franches à destination du marché intérieur, mesure visant à réduire les pertes de recettes et à promouvoir une plus grande équité fiscale.

Les autorités ont convenu de limiter l'introduction de nouvelles propositions d'incitations fiscales, malgré la création prévue d'une zone franche dans la région de Ras El-Hekma, et saisiront cette occasion pour remplacer l'actuel système fragmenté de mesures d'incitation fiscale concernant l'impôt sur les sociétés par un cadre transparent, cohérent et efficace. La nouvelle structure de mesures d'incitation sera intégrée dans une future loi unique sur l'impôt sur le revenu, qui est en cours d'élaboration avec l'appui technique du FMI.

¹⁶ Pour de plus amples informations, voir FMI, *République arabe d'Égypte*, Rapport de pays du FMI, n° 24/274 (Washington, 2024).

IV. Évaluation de la politique et de l'administration fiscales en Égypte

L'examen de la politique et de l'administration fiscales en Égypte met en évidence une série de problèmes profondément enracinés qui entravent l'efficacité, l'équité et l'efficacité du système fiscal. Étant donné que les recettes fiscales représentent plus de 70 %¹⁷ des revenus de l'État et que l'Égypte s'efforce de concilier l'assainissement budgétaire avec des besoins croissants en matière d'investissement dans le développement humain, les infrastructures et la protection sociale, la mobilisation des recettes fiscales revêt une importance cruciale. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a accordé la priorité à l'élargissement de l'assiette fiscale et à la privatisation des entreprises publiques, afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire et de renforcer l'appui aux ménages vulnérables.

Malgré plus de 20 ans d'initiatives de réforme, la faiblesse persistante du ratio impôt/PIB reflète à la fois des insuffisances stratégiques et des faiblesses administratives, ce qui souligne la nécessité urgente d'adopter un programme de réforme fiscale plus stratégique et coordonné.

A. Politique fiscale

La politique fiscale constitue un pilier fondamental du programme plus large de réformes économiques en Égypte. Le cadre stratégique actuel continue de se heurter à des difficultés structurelles et stratégiques qui en limitent l'efficacité et l'équité. Ces difficultés ne sont pas isolées : elles influent directement sur le fonctionnement de l'administration fiscale et, en définitive, sur la mise en œuvre pratique des réformes.

Ampleur du secteur informel. L'une des questions stratégiques les plus pressantes concerne l'ampleur du secteur informel. Une part importante de l'activité économique, en particulier dans des secteurs tels que l'agriculture, la construction et le commerce de détail, fonctionne en dehors du cadre fiscal formel. Les entreprises et les particuliers

¹⁷ Égypte, Ministère des finances et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), « Spotlight on children in the 2023/2024 budget », Budget Transparency Brief, n° 9 (Le Caire, 2022).

non enregistrés ne se contentent pas d'échapper à l'impôt : ils entretiennent également une culture de non-conformité des obligations fiscales. Par conséquent, le secteur structuré de l'économie est soumis à une charge fiscale disproportionnée, ce qui décourage l'investissement et accentue les inégalités. La réduction du secteur informel nécessite son intégration progressive dans le secteur formel, fondée sur des procédures d'enregistrement simplifiées, des mesures d'incitation ciblées et des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir la mise en conformité volontaire.

Complexité du code général des impôts. L'ampleur du secteur informel est étroitement liée à la complexité du code général des impôts. L'Égypte s'est classée au 114^e rang dans l'estimation de 2020 du projet Doing Business, soit le classement le plus bas parmi les pays comparables de la région. En outre, comme indiqué précédemment, le paiement des impôts constitue le deuxième facteur ayant la plus forte incidence négative sur l'exercice des activités commerciales en Égypte. Au fil des ans, la succession de modifications législatives et les chevauchements de nombreuses politiques dans ce domaine ont abouti à un cadre fragmenté et incohérent. Cette complexité constitue un défi particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui peinent à s'orienter dans les règles relatives à l'impôt sur les sociétés, à la TVA et à l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Il en résulte des coûts de mise en conformité plus élevés, une augmentation des taux de non-conformité involontaire et une défiance croissante à l'égard du système. La simplification et l'harmonisation des procédures fiscales permettraient de réduire les charges administratives et de renforcer la transparence ainsi que l'équité.

Fraude fiscale. Une autre préoccupation majeure en matière de politiques publiques concerne la fraude fiscale, en particulier dans les secteurs caractérisés par une prédominance des paiements en espèces ou faiblement réglementés, tels que le tourisme, l'immobilier, la construction et les services professionnels. Les entreprises et les particuliers omettent fréquemment de déclarer une part de leurs revenus, manipulent les documents comptables ou se livrent à des transactions qui ne sont ni enregistrées ni déclarées officiellement. De telles pratiques faussent la concurrence sur les marchés et sapent la confiance dans les institutions publiques. Une réaction efficace consiste à renforcer les outils d'analyse des données et les instruments numériques permettant de repérer les comportements susceptibles de présenter des irrégularités, à accroître les capacités d'audit et à mettre en place un examen transparent des régimes actuels de sanctions afin d'encourager le respect des obligations fiscales.

Mesures d'incitation et exonérations fiscales généreuses. Les mesures d'incitation et les exonérations fiscales, censées attirer l'investissement ou soutenir certains secteurs, sont souvent appliquées sans analyse rigoureuse de leurs coûts et avantages. Les zones franches, les entreprises publiques et certains secteurs tels que le pétrole et le gaz bénéficient fréquemment d'avantages fiscaux substantiels dont ne jouit pas l'ensemble des activités économiques, ce qui crée des déséquilibres, réduit l'assiette fiscale et fausse

la concurrence. La rationalisation des mesures d'incitation fiscale, au moyen de cadres d'évaluation transparents, est essentielle pour rétablir l'équité et assurer la viabilité budgétaire.

B. Administration et opérations

Le système fiscal en Égypte est confronté à d'importantes contraintes administratives, parmi lesquelles :

Le manque de compétences. L'une des principales difficultés tient aux capacités limitées et aux compétences techniques insuffisantes des agents de l'administration fiscale, dont beaucoup ne sont pas suffisamment formés pour mener des audits complexes ou examiner les dossiers d'entreprises multinationales concernant des questions telles que les prix de transfert ou les transactions transfrontières. Cette situation réduit l'efficacité de la mise en application de la législation fiscale et entraîne des pertes de recettes considérables.

L'absence de directives harmonisées en matière d'audit. Bien que les mêmes lois et réglementations soient appliqués dans tout le pays, leur interprétation et leur application peuvent varier considérablement d'un service fiscal à un autre. Cette absence d'harmonisation n'a pas seulement pour effet de compromettre l'équité et la prévisibilité pour les contribuables, mais aussi d'affaiblir la crédibilité institutionnelle. Pour améliorer la qualité et l'uniformité de l'administration fiscale, il est essentiel d'élaborer des directives et des protocoles clairs et centralisés concernant les audits et d'en assurer l'application uniforme au moyen d'activités de formation et de supervision.

V. Renforcement des capacités

Alors que l'Égypte poursuit son programme national de réformes, fondé sur la viabilité budgétaire, la diversification économique et l'autonomisation du secteur privé, le besoin de renforcer l'administration fiscale devient de plus en plus crucial. La mobilisation des ressources intérieures constitue la pierre angulaire de la capacité du pays de financer des biens publics essentiels, qu'il s'agisse d'infrastructures, d'éducation, de soins de santé ou de subventions ciblées destinées aux populations vulnérables. Toutefois, des faiblesses de longue date d'ordre stratégique et administratif – notamment un ratio impôts/PIB faible et stagnant, la persistance d'un secteur informel important, l'étendue limitée des travaux d'audit et l'application incohérente de la législation fiscale – continuent d'entraver les progrès.

Pour y répondre, l'Autorité fiscale égyptienne, en partenariat avec la CEA, a organisé 12 ateliers d'assistance technique consacrés aux défis les plus pressants du pays en matière d'audit et de conformité. Ces ateliers n'étaient pas des séances de formation générale : ils ont été choisis de manière stratégique sur la base d'éléments factuels liés aux risques pesant sur les recettes, aux lacunes administratives et à leur cohérence avec les objectifs plus larges du programme de réformes du pays.

A. Domaines prioritaires

Les facteurs interdépendants ci-après ont orienté la conception des ateliers.

Accent mis sur les centres chargés des grands contribuables. Les grands contribuables représentent une part disproportionnée du total des recettes fiscales – en Afrique, ils ont contribué à hauteur de 64 % des recettes en 2019¹⁸ – et exercent souvent leurs activités dans plusieurs juridictions et secteurs. Il est essentiel que les équipes d'audit des centres chargés des grands contribuables – les services fiscaux chargés des contribuables les plus importants du pays – disposent des outils nécessaires pour

¹⁸ Pour de plus amples informations, voir OCDE, *Civisme fiscal II – Instaurer une relation de confiance entre administrations fiscales et grandes entreprises* (Paris, Éditions OCDE, 2022).

analyser des données financières complexes, appliquer les normes internationales et détecter la fraude fiscale. Les ateliers consacrés aux Normes internationales d'information financière, à l'estimation des risques transfrontières et aux prix de transfert répondent directement à ces besoins et contribuent à moderniser les méthodes d'audit en Égypte conformément aux meilleures pratiques mondiales. Le renforcement des capacités d'audit des centres chargés des grands contribuables améliore l'efficacité du recouvrement des recettes et réduit la dépendance à des mesures coercitives ponctuelles. Il renforce également la confiance des contribuables respectueux des règles grâce à des pratiques d'audit équitables et plus prévisibles.

Ciblage des risques par secteur. Les ateliers portaient sur des secteurs à haut risque et à hauts revenus, tels que le tourisme, l'immobilier et la construction, qui sont exposés à la fraude fiscale en raison de l'importance des transactions en espèces, de la complexité des chaînes de sous-traitance et de la sous-déclaration des revenus. Ces secteurs jouent un rôle essentiel dans le PIB et l'emploi : par exemple, le secteur manufacturier représentait 16 % du PIB en 2022/23¹⁹. Les résultats fiscaux de ce secteur ont toutefois été en deçà des attentes, en raison de méthodes d'audit dépassées et d'une application incohérente des normes comptables. De même, les secteurs à forte croissance, tels que le tourisme (28 % de croissance) et les TIC (16 %) ²⁰, présentent des difficultés en matière d'audit en raison de l'importance des transactions en espèces et de la création de valeur immatérielle. Bien que l'immobilier et la construction contribuent de manière importante au PIB, leur réglementation reste difficile en raison des lacunes en matière d'évaluation et du caractère fragmenté des activités. La prise en considération des risques propres à chaque secteur améliore l'équité horizontale (égalité de traitement entre contribuables dont la capacité contributive est similaire), réduit les pertes de recettes et étaye la planification macroéconomique grâce à des données plus exactes et plus prévisibles.

Intégration des normes internationales. À mesure que l'Égypte approfondit son intégration économique et cherche à attirer les investissements étrangers, l'harmonisation avec les normes financières et fiscales internationales devient essentielle. Les ateliers consacrés aux Normes internationales d'information financière, à la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, à la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers, aux prix de transfert ainsi qu'à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices ont aidé l'Autorité fiscale égyptienne à se préparer à la mise en place d'un ordre fiscal mondial. L'adoption de ces normes témoigne de la volonté du pays de coopérer à l'échelon international et de promouvoir la transparence. L'harmonisation avec les normes internationales renforce l'attrait de l'Égypte pour les investisseurs internationaux, contribue à réduire les flux financiers illicites et place le pays dans une position favorable pour tirer

¹⁹ Égypte, Autorité générale pour l'investissement et les zones franches, *Egypt: Facts and figures 2024*, 3^e édition. (Le Caire, s.d.).

²⁰ Ibid.

parti des initiatives fiscales mondiales, telles que le régime d'imposition minimale mondiale du Groupe des 20.

Application du principe de neutralité concurrentielle et mise en conformité des entreprises publiques. La fiscalité des entreprises publiques constitue depuis longtemps un déséquilibre structurel du système fiscal égyptien. Historiquement exemptées ou soumises à une réglementation peu rigoureuse, ces entreprises ont contribué relativement peu aux recettes fiscales, malgré leur position dominante sur le marché. Les ateliers consacrés à la fiscalisation de ces entreprises visaient à promouvoir la compétitivité au moyen de l'égalité de traitement des entités publiques et privées, conformément aux principes de neutralité concurrentielle de l'OCDE. Cette approche soutient les récents efforts de privatisation et de libéralisation et renforce la base budgétaire dans son ensemble. L'intégration des entreprises publiques dans l'assiette fiscale traduit une volonté d'appliquer le principe de responsabilité des institutions, crée des conditions de concurrence plus équitables et contribue directement à l'assainissement des finances publiques en élargissant la base des contribuables volontaires et les recettes qui en découlent.

Renforcement des mécanismes nationaux d'audit et de lutte contre la fraude fiscale. À mesure que les systèmes de fraude fiscale deviennent plus sophistiqués, au moyen de comptes extraterritoriaux, de sociétés écrans et de montages financiers opaques, les méthodes traditionnelles d'audit se révèlent souvent insuffisantes. Les ateliers consacrés à la détection de la fraude fiscale et aux techniques de lutte contre le blanchiment de capitaux visaient à moderniser les outils d'enquête de l'administration fiscale et à renforcer la coordination interinstitutions, notamment au regard de l'augmentation des flux transfrontières de capitaux. Le renforcement de l'audit fondé sur les risques et du partage de renseignements entre institutions accroît la capacité de l'État à prévenir et détecter les flux financiers illicites et à poursuivre leurs auteurs, ce qui renforce à la fois l'intégrité des finances publiques et la confiance de la population. L'assistance technique fournie par la CEA a été conçue de manière à renforcer les capacités des agents de l'administration fiscale dans des secteurs stratégiques à haut risque, à améliorer les méthodes d'audit et à préparer l'Autorité fiscale égyptienne à appliquer les normes internationales. Les ateliers n'étaient donc pas seulement de nature technique, mais étaient également conçus pour être en adéquation stratégique avec les priorités nationales en matière de réforme et les obligations internationales.

B. Ateliers

Le contenu et les résultats des ateliers de renforcement des capacités sont présentés ci-après.

1. Ateliers sur les Normes internationales d'information financière

Organisés en juillet et août 2023, les ateliers visant à harmoniser les informations financières et fiscales en appliquant les Normes internationales d'information financière s'adressaient aux centres n^{os} 1 et 2 chargés des grands contribuables. Étant donné que les grands contribuables sont tenus d'appliquer ces normes dans leurs déclarations de situation financière, il est devenu essentiel de les intégrer dans les audits fiscaux. Au cours des séances, les participants ont été formés à divers concepts relatifs aux ajustements et aux conséquences de ceux-ci sur le calcul du revenu imposable.

Les participants ont renforcé leur compréhension des traitements comptables et leur capacité à repérer les domaines dans lesquels les informations financières et fiscales divergent fréquemment. Les ateliers ont notamment mis l'accent sur la manière dont les informations présentées conformément aux Normes internationales d'information financière peuvent révéler des risques fiscaux cachés, tels qu'une comptabilisation différée des produits ou des passifs hors bilan. Les contrôleurs fiscaux sont ainsi en mesure d'effectuer des audits mieux informés et plus nuancés, en particulier lorsqu'ils examinent les comptes de grandes entreprises dotées de structures complexes.

En outre, cette formation a aidé les contrôleurs fiscaux à utiliser les normes internationales pour sélectionner les dossiers d'audit. Un meilleur ciblage des audits sur la base des signaux comptables d'alerte devrait sensiblement accroître l'efficacité et l'efficacé des activités d'audit. Dans l'ensemble, les ateliers ont jeté les bases de la modernisation de la méthodologie d'audit du pays en l'alignant sur les normes mondiales.

2. Ateliers sur la détection de la fraude fiscale et les procédures s'y rapportant

Les ateliers destinés à doter les agents spécialisés dans la lutte contre la fraude fiscale d'outils perfectionnés pour détecter et combattre cette pratique se sont tenus en janvier et février 2024. Avec l'augmentation des transactions transfrontières et la mondialisation financière, les contrôleurs fiscaux égyptiens doivent apprendre à surveiller des systèmes de fraude sophistiqués, notamment le recours à des entités extraterritoriales et à des paradis fiscaux.

La formation a porté sur les principaux cadres internationaux, tels que la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale et la

loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers, offrant un guide pratique sur l'accès aux données financières mondiales et leur interprétation. L'accent a été mis sur l'utilisation de sources d'information tierces pour détecter des flux de revenus dissimulés et repérer des sociétés écrans.

En outre, les participants ont été formés aux techniques de lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi qu'aux meilleures pratiques de l'OCDE en matière de lutte contre la fraude fiscale. Les ateliers visaient à renforcer les connaissances, les compétences et la coordination des parties prenantes engagées dans la lutte contre la criminalité financière et le blanchiment de capitaux, et à sensibiliser les agents des services fiscaux à la détection et à la prévention de la fraude fiscale et du blanchiment. En approfondissant leur compréhension des flux financiers illicites, les participants ont amélioré leurs capacités d'audit dans les secteurs à haut risque, renforcé la coopération interinstitutions et consolidé la position de l'Autorité fiscale égyptienne en tant qu'autorité de référence en matière d'application internationale de la législation fiscale.

3. Atelier sur l'estimation des risques transfrontières

En février 2024, un atelier portant sur la gestion des risques fiscaux liés aux transactions transfrontières s'est tenu dans les locaux du centre n° 2 chargé des grands contribuables. À mesure que l'Égypte s'intègre davantage dans les marchés mondiaux, ses agents des services fiscaux doivent être en mesure de contrôler avec assurance les entreprises multinationales exerçant leurs activités à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

La formation portait sur le principe du prix de pleine concurrence – selon lequel les transactions entre entreprises liées doivent être évaluées comme si elles avaient lieu entre parties indépendantes – ainsi que sur les éléments essentiels de la documentation relative aux prix de transfert. Les contrôleurs ont appris à détecter la manipulation des prix de transfert, pratique à laquelle certaines entreprises peuvent recourir pour déplacer leurs bénéfices d'une juridiction à une autre et réduire ainsi leurs obligations fiscales en Égypte.

Les participants ont appris des techniques d'établissement des profils de risque des contribuables, qui permettront à l'administration fiscale de donner la priorité aux audits des entreprises présentant une forte exposition aux abus en matière de prix de transfert. L'atelier a joué un rôle déterminant en préparant les contrôleurs du centre n° 2 chargé des grands contribuables à faire respecter les principes relatifs à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices.

4. Atelier sur la fiscalité du secteur touristique

Un atelier consacré au secteur du tourisme, considéré comme l'un des secteurs économiques les plus vitaux du pays, s'est tenu en mai 2024 à l'intention des centres n^{os} 3 et 4 chargés des grands contribuables. Il portait sur la conformité en matière de TVA et d'impôt sur le revenu pour les hôtels, les voyagistes et les entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Les agents des services fiscaux ont appris à contrôler les flux entrants propres aux différents secteurs, à repérer les comportements non conformes et à évaluer l'exactitude des demandes de remboursement de TVA. Une attention particulière a été accordée à la détection des revenus sous-déclarés provenant de clients étrangers et de services fournis par des tiers.

Grâce à cette formation, les contrôleurs sont mieux préparés à gérer et à contrôler les risques fiscaux dans un secteur caractérisé par des transactions en espèces, des revenus saisonniers et des arrangements complexes en matière d'approvisionnement. Cette formation a déjà contribué à améliorer les résultats en matière de conformité lors des audits dans le secteur du tourisme.

5. Atelier sur la fiscalité des secteurs de l'immobilier et de la construction

Un atelier consacré aux risques fiscaux liés aux secteurs de l'immobilier et de la construction s'est tenu en juin 2024 à l'intention des centres n^{os} 3 et 4 chargés des grands contribuables. Ces secteurs se caractérisent souvent par des opérations en espèces, des contrats de longue durée et des modalités irrégulières de comptabilisation des recettes.

Les participants ont examiné des méthodes d'audit des transactions immobilières, notamment l'évaluation des plus-values, la comptabilisation des recettes des activités de construction et la détection des cas de sous-déclaration de la TVA. Les contrôleurs ont été formés à détecter les schémas de fraude fiscale propres aux activités immobilières spéculatives et aux chaînes de sous-traitance. En outre, les participants ont été initiés à des outils modernes permettant de retracer les flux financiers au sein de projets de construction complexes et à l'importance d'examiner la structure des contrats afin de déterminer avec exactitude les obligations fiscales.

6. Ateliers sur la fiscalité des entreprises publiques

Entre septembre 2024 et février 2025, trois ateliers ont été organisés à l'intention des contrôleurs fiscaux et des directeurs financiers des entreprises publiques afin d'améliorer l'évaluation du respect des obligations relatives à l'impôt sur les sociétés et la manière dont ces obligations étaient appliquées. L'accent a été mis sur le principe de l'égalité de traitement fiscal des entités publiques et privées. Les participants ont été formés à l'utili-

sation d'outils permettant d'examiner les déclarations fiscales des entreprises publiques, de repérer les manques à percevoir en matière de recettes fiscales et de garantir l'exactitude des déductions et des informations communiquées.

Ils ont pris connaissance d'une méthode par étape pour la réalisation d'audits fiscaux dans des entités complexes liées à l'État, l'accent étant mis sur les améliorations possibles des processus internes d'exécution des tâches visant à renforcer la coordination entre les équipes d'audit. Ces efforts ont déjà donné lieu à une première vague de mise en conformité volontaire de la part des entreprises publiques, marquant un tournant majeur en matière de transparence et de responsabilité dans le secteur public.

C. Services consultatifs fournis aux centres chargés des grands contribuables

Dans le cadre de son engagement continu en faveur de la mobilisation des ressources intérieures en Afrique, la CEA a fourni un appui technique stratégique à l'Autorité fiscale égyptienne, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des fonctions d'administration fiscale et l'amélioration du cadre stratégique général. Le soutien a porté principalement sur le renforcement des activités des centres chargés des grands contribuables, qui jouent un rôle essentiel dans le contrôle des contribuables les plus importants et présentant les situations fiscales les plus complexes en Égypte.

La CEA a collaboré avec les responsables des centres n^{os} 1 et 2 chargés des grands contribuables dans le cadre de consultations directes, d'ateliers techniques et d'évaluations continues des besoins. Les échanges ont révélé une fragmentation des activités et des divergences d'interprétation des procédures fiscales entre les centres, ce qui entraînait des incohérences dans le traitement des contribuables. En conséquence, la CEA a élaboré et présenté un ensemble de recommandations adaptées visant à harmoniser les pratiques, à rationaliser les processus d'audit et à promouvoir une approche plus uniforme de la gestion de la conformité.

La réunion de coordination technique, à laquelle ont participé des hauts fonctionnaires de l'administration fiscale, des responsables de services d'audit et des conseillers stratégiques des deux centres chargés des grands contribuables et d'autres bureaux régionaux, a été un tournant important dans cette collaboration. L'objectif était d'établir un cadre structuré d'apprentissage entre pairs, de clarification technique et d'harmonisation institutionnelle.

Dans le cadre de séances interactives et de discussions fondées sur des études de cas, les participants ont pu : échanger sur les difficultés et sur les pratiques efficaces en matière d'audit de grandes entreprises dotées d'une structure complexe ; harmoniser les méthodes d'audit applicables aux aspects présentant des risques élevés en matière d'impôts

directs et indirects, tels que les prix de transfert, les reports d'avoir fiscal et les flux de revenus propres à certains secteurs ; clarifier les divergences en matière d'application des procédures d'audit, en particulier lorsque des réformes législatives avaient entraîné de nouvelles obligations ou la suppression d'exemptions.

Cette initiative a contribué à réduire la fragmentation administrative et à instaurer une culture opérationnelle plus cohérente au sein de l'administration fiscale égyptienne, renforçant la coordination verticale et horizontale entre les bureaux fiscaux centraux et régionaux.

VI. Principaux résultats

L'appui fourni par la CEA a dépassé le cadre des ateliers et de la coordination des services consultatifs et s'est étendu à d'importantes réformes portant sur les grandes orientations et les procédures. Les résultats obtenus mettent en évidence le rôle essentiel qu'a joué la CEA pour permettre à l'Autorité fiscale égyptienne d'adopter les meilleures pratiques internationales, de renforcer la mise en conformité et d'accroître la mobilisation des recettes selon des modalités plus équitables et plus efficaces. Les principales réalisations sont décrites dans les paragraphes ci-après.

A. Uniformisation du traitement fiscal dans l'ensemble des centres chargés des grands contribuables

L'un des principaux résultats a été l'harmonisation des procédures d'audit et de l'interprétation des règles et réglementations fiscales dans les centres n^{os} 1 et 2 chargés des grands contribuables. En favorisant l'harmonisation du traitement réservé à des contribuables comparables entre les différents bureaux, les recommandations de la CEA visaient à renforcer la transparence, l'équité et la prévisibilité, contribuant ainsi à instaurer la confiance des contribuables et à réduire la probabilité de litiges.

B. Appui à la mise en œuvre de la loi no 159 de 2023

La CEA a fourni des orientations techniques pour appuyer la mise en œuvre de la loi n^o 159 de 2023, un texte législatif majeur ayant conduit à l'abolition du traitement fiscal préférentiel des entreprises publiques. Cette réforme constitue une évolution d'importance en faveur de l'équité fiscale et de conditions de concurrence équilibrées entre entités publiques et privées. L'assistance fournie par la CEA visait essentiellement à permettre aux contrôleurs de comprendre et d'appliquer les nouvelles règles de manière

uniforme, notamment en évaluant les déclarations fiscales des entreprises publiques et en détectant les déductions et les dettes précédemment négligées.

C. Mise à jour des grandes orientations en fonction des réalités économiques

La CEA a fourni des services consultatifs sur la révision de seuils fiscaux obsolètes et de moyens d'action dépassés dans ce domaine. Elle a recommandé de relever les seuils d'assujettissement à la TVA compte tenu de la dévaluation de la monnaie et de la hausse des coûts des transactions ; d'ajuster les tranches monétaires des droits d'accise afin de mieux refléter les effets de l'inflation et les modes de consommation ; de mettre à jour la documentation relative aux prix de transfert et aux règles de conformité de manière à tenir compte de l'évolution des normes et des pratiques commerciales internationales.

Ces mises à jour visent à aligner le système fiscal égyptien sur les conditions économiques nationales et les meilleures pratiques internationales, de façon à garantir qu'il reste un instrument efficace de mobilisation des recettes sans freiner l'investissement ni la croissance.

D. Approche cohérente et durable de la réforme

L'appui de la CEA s'inscrivait dans le cadre d'une approche globale alliant renforcement des capacités, dialogue technique et conseils concernant les décisions à prendre, en vue d'améliorer l'intégrité structurelle et les capacités institutionnelles du système fiscal égyptien. En investissant à la fois dans les personnes et dans les processus, cette collaboration a contribué à une récente initiative ministérielle portant sur la première phase d'un ensemble de mesures d'incitation, comprenant notamment les éléments suivants :

- Des décisions et des directives fiscales uniformes, grâce à la création d'un service centralisé chargé d'émettre des décisions fiscales uniformes, appuyées par un guide complet énonçant les principes applicables.
- Des procédures d'audit modernisées, grâce à l'introduction d'un système d'audit axé sur les risques, qui permet de réduire la nécessité d'effectuer des audits exhaustifs pour tous les contribuables.
- Un régime fiscal simplifié, destiné à faciliter la conformité des PME et à encourager leur enregistrement et leur déclaration volontaires.
- Une plus grande cohérence et une plus grande équité dans l'administration fiscale, grâce à une meilleure cohérence institutionnelle entre les bureaux fiscaux et à l'harmonisation des procédures et des interprétations.
- Un appui aux réformes législatives visant à promouvoir la neutralité fiscale, à réduire les divergences et à élargir de manière durable l'assiette des recettes.

- Une crédibilité institutionnelle renforcée, grâce au renforcement des capacités de l'administration fiscale à fonctionner en tant qu'autorité transparente, résiliente et alignée sur les normes internationales dans un environnement économique en rapide mondialisation.

E. Apprentissage et renforcement des capacités

La coopération entre la CEA et l'Autorité fiscale égyptienne a joué un rôle déterminant dans le renforcement de l'administration fiscale grâce à une assistance technique ciblée et à la coopération régionale. L'un des principaux avantages de cet appui a été la création d'un environnement de collaboration dans lequel des agents des services fiscaux de différents centres chargés des grands contribuables ont pu se former ensemble, ce qui a permis d'instaurer une compréhension commune des interprétations juridiques et des procédures opérationnelles dans l'ensemble des centres. En outre, les ateliers ont permis aux responsables de la formation au sein de l'administration fiscale de repérer des participants qualifiés susceptibles de devenir eux-mêmes des formateurs internes, garantissant ainsi un renforcement des capacités institutionnelles à long terme et un transfert interne des connaissances.

F. Augmentation notable des recettes fiscales

Le tableau 3 présente l'évolution des recettes fiscales pour la période allant de juillet 2024 à avril 2025. Les recettes fiscales ont augmenté de 38 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente²¹, ce qui témoigne clairement des effets tangibles de l'assistance technique et stratégique fournie par la CEA à l'Autorité fiscale égyptienne. Cette progression reflète non seulement la reprise économique du pays, mais aussi l'adoption de procédures fiscales modernisées et de méthodes d'audit améliorées, qui ont été introduites et institutionnalisées grâce aux interventions ciblées de la CEA.

Tableau 3 : Recettes fiscales, juillet 2023-avril 2024 et juillet 2024-avril 2025 (en millions de livres égyptiennes)

	juillet 2023-avril 2024	juillet 2024-avril 2025	Variation (en pourcentage)
Recettes fiscales	1 241 326	1 709 975	38
Impôt sur les salaires	117 483	155 689	33
Impôts sur le revenu des particuliers	80 800	106 637	32
Impôt sur les sociétés	170 868	214 016	25
Taxe sur la valeur ajoutée	532 862	739 418	39
Droit de timbre	34 439	44 393	29

Source : Auteur, sur la base de : Égypte, Ministère des finances, *The Financial Monthly*, vol. 20, n° 7 (mai 2025).

²¹ Égypte, Ministère des finances, *The Financial Monthly*.

La ventilation des composantes des recettes fiscales illustre l'efficacité de l'appui fourni par la CEA. Les recettes tirées de la TVA ont augmenté de 39 %, sous l'effet des réformes relatives à la conformité et aux pratiques d'audit en matière de TVA élaborées conjointement avec les experts de la CEA. Les recettes de l'impôt sur les salaires et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont augmenté respectivement de 33 % et 32 %, grâce à l'amélioration des contrôles, à l'utilisation d'outils numériques et à des initiatives de modernisation. Les recettes de l'impôt sur les sociétés ont augmenté de 25 %, ce qui témoigne d'un renforcement des capacités d'audit et d'une segmentation plus fine des contribuables au sein des centres chargés des grands contribuables, progrès directement soutenus par l'assistance technique et les recommandations relatives aux réformes fournies par la CEA.

G. Renforcement de la conformité et avancée majeure concernant les entreprises publiques

Le renforcement des pratiques d'audit dans les secteurs à haut risque, tels que le tourisme et la production de ciment, a abouti à des calculs de l'impôt plus exacts, à une meilleure conformité des contribuables, à une diminution des litiges fiscaux et à une réduction des pertes de recettes. À titre d'exemple, 80 % des litiges relatifs à l'impôt sur le revenu ont été résolus au centre n° 2 chargé des grands contribuables et, en juillet 2024, 100 % des dossiers concernant l'impôt sur le revenu et la TVA en cours d'examen avaient été clôturés.

L'assistance technique fournie par la CEA a permis de renforcer le recouvrement des impôts, en particulier en ce qui concerne les entreprises publiques. Au cours de l'exercice 2024-2025, l'Égypte a franchi une étape importante de son développement économique, enregistrant une hausse sans précédent – de plus de 67 milliards de livres égyptiennes – des recettes fiscales annuelles provenant des entreprises publiques, soit 0,37 % du PIB pour l'exercice considéré²², ce qui souligne l'efficacité des réformes récentes.

Ce résultat remarquable a été rendu possible non seulement grâce au renforcement des mesures d'application et à une meilleure conformité, mais aussi grâce aux efforts soutenus de l'Autorité fiscale égyptienne, appuyés par l'assistance technique de la CEA. Cette collaboration a permis d'améliorer considérablement la capacité de gestion d'entreprises complexes en tant que contribuables, renforçant ainsi l'engagement du pays en faveur d'une gouvernance financière efficace.

Il importe toutefois de souligner que la mise en œuvre intégrale de la loi n° 159 de 2023, qui établit le cadre applicable à la fiscalité des entreprises publiques, reste tributaire de

²² Égypte, Ministère des finances, *Report on taxes paid by public entities within the framework of competitive neutrality* (s.l., s.d.). Disponible à l'adresse : <https://assets.mof.gov.eg/files/3fd96070-a06f-11f0-b768-83a49cffd7cb.pdf> (en arabe seulement).

la publication de règlements et décrets d'application supplémentaires par le Conseil des ministres. La poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces mesures sera essentielle pour préserver les progrès accomplis et les consolider.

H. Coopération Sud-Sud

En organisant des formations conjointes pour 40 agents des services fiscaux égyptiens et 156 agents des services fiscaux soudanais, la CEA a favorisé la coopération Sud-Sud entre les pays d'Afrique du Nord, en encourageant l'échange régional de connaissances et en promouvant des approches communes en matière de fiscalité.

VII. Difficultés persistantes et perspectives d'avenir

Dans le cadre de ses efforts continus de modernisation de l'administration fiscale et d'alignement de celle-ci sur la Vision 2030, la stratégie nationale de développement durable, ainsi que sur la stratégie nationale de mobilisation des ressources intérieures, l'Autorité fiscale égyptienne a accompli des progrès mesurables dans l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la conformité volontaire et le renforcement des capacités d'audit. L'un des résultats les plus marquants est le lancement du premier dispositif structuré d'incitation du pays visant à encourager la conformité, à réduire le nombre de litiges et à soutenir la transformation numérique grâce à la mise en place de la facturation électronique et de l'automatisation des déclarations fiscales.

Malgré cette dynamique, des défis importants, tant sur le plan stratégique que sur le plan administratif, continuent d'entraver la mise en place complète d'un système fiscal équitable, efficace et moderne. Le maintien d'exemptions étendues en matière de TVA, la prolifération d'incitations fiscales propres à certains secteurs et le caractère obsolète de seuils monétaires dans la législation fiscale contribuent aux pertes de recettes et à un traitement fiscal inégal. En outre, les capacités d'audit et de contrôle de la conformité de l'Autorité fiscale égyptienne, en particulier s'agissant des grands contribuables et des secteurs spécialisés, tels que le tourisme, l'agriculture, la passation de marchés publics et les TIC, doivent encore être renforcées. Il est devenu plus urgent que jamais d'accélérer l'intégration des plateformes de facturation électronique, des moteurs d'estimation des risques et des systèmes de contrôle de la conformité.

Un examen complet des mesures d'incitation et des exonérations fiscales existantes doit être effectué afin d'éliminer les inefficiences et d'aligner les effets attendus de ces mesures sur les objectifs de la politique économique. Par ailleurs, la simplification des systèmes d'imposition directe et indirecte devrait constituer une priorité, en vue de réduire la charge pesant sur les contribuables et d'éviter les doublons dans les procédures. En outre, les réformes juridiques devraient tenir compte de la dépréciation de la monnaie et des meilleures pratiques internationales, de sorte que les seuils monétaires et les obligations reflètent les réalités économiques actuelles.

La modernisation des pratiques d'audit doit s'accompagner de l'harmonisation des procédures d'audit au sein des différents services de l'Autorité fiscale, de manière à réduire les divergences, à promouvoir la sécurité juridique et à garantir un traitement équitable de l'ensemble des contribuables. L'institutionnalisation de la formation continue, en particulier dans les domaines de la fiscalité internationale, des Normes internationales d'information financière et des prix de transfert, est indispensable pour maintenir un niveau élevé de professionnalisme. En outre, l'intégration de l'économie informelle dans le secteur formel au moyen de régimes fiscaux simplifiés, de services améliorés aux contribuables et d'activités de sensibilisation ciblées peut contribuer aux efforts visant à élargir l'assiette fiscale tout en renforçant l'équité.

Pour remédier aux difficultés persistantes, les mesures ci-après devraient orienter la voie à suivre :

- L'organisation de programmes de formation spécialisés destinés aux agents des services fiscaux, adaptés à leurs fonctions et aux mandats de leurs services, et axés sur l'institutionnalisation d'une formation technique de haut niveau pour les centres chargés des grands contribuables, notamment dans des domaines tels que les Normes internationales d'information financière, la fiscalité spécialisée par secteur (notamment pour l'agriculture, les transports maritimes et les transports internationaux), les prix de transfert et les normes internationales en matière d'audit, afin d'améliorer la qualité des audits, d'harmoniser les pratiques et de renforcer les contrôles fondés sur l'évaluation des risques.
- L'accélération de l'automatisation et de l'intégration des données, de manière à garantir l'interopérabilité des systèmes de facturation électronique, des registres des contribuables et des outils de profilage des risques, afin d'améliorer le ciblage des audits et de réduire la charge de travail manuelle.
- Une initiative de simplification fiscale visant à regrouper les lois fiscales, à réduire le nombre d'impôts et à simplifier les procédures de mise en conformité.
- Un examen stratégique des mesures d'incitation et des exonérations fiscales, afin d'éliminer les inefficiences, d'assurer l'alignement de ces mesures sur les objectifs budgétaires et de soutenir une croissance économique inclusive.
- Une révision des cadres juridiques et des seuils, de manière à tenir compte de l'inflation, de la dépréciation de la monnaie et des normes internationales, garantissant ainsi leur pertinence et leur efficacité dans le contexte économique actuel.
- La mise en place d'une stratégie de gestion des risques de non-conformité, fondée sur l'utilisation de l'intelligence artificielle et de l'analyse de données pour la détection précoce des comportements à haut risque, en particulier au sein des entreprises multinationales et des secteurs à forte valeur ajoutée.
- La mise en application de directives normalisées relatives aux procédures d'audit fiscal, afin de garantir l'harmonisation des méthodes d'audit, de réduire les ambiguïtés pour les contrôleurs et les contribuables et de minimiser les risques d'évaluation arbitraire.

VIII. Conclusion

Malgré des progrès notables, le ratio impôts/PIB en Égypte demeure inférieur à la moyenne africaine et reste en deçà de celui des pays comparables. Cet écart est particulièrement préoccupant, compte tenu de l'augmentation des dépenses publiques induite par les mesures de soutien social visant à améliorer le niveau de vie et à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. La CEA a fourni une assistance technique à l'Autorité fiscale égyptienne en 2024 et 2025 afin d'aider l'Égypte à relever les défis macroéconomiques au moyen d'une mobilisation plus efficace de ses ressources intérieures.

À la demande du Ministère des finances, la CEA a examiné l'état actuel des réformes fiscales afin de recenser les principales lacunes de l'administration et a collaboré étroitement avec l'administration fiscale pour analyser les lacunes des politiques publiques et les contraintes opérationnelles, en vue d'élaborer un ensemble de recommandations ciblées et d'ateliers pratiques de renforcement des capacités destinés à faire progresser le programme de réforme. Les experts fiscaux mobilisés dans le cadre des programmes de la CEA ont apporté des solutions aux difficultés relevées grâce à une combinaison de réformes juridiques, institutionnelles et technologiques. Les ateliers de renforcement des capacités et les services consultatifs ont été choisis de manière stratégique sur la base d'éléments probants relatifs aux risques pesant sur les recettes, aux lacunes administratives et à l'alignement sur les objectifs nationaux plus larges en matière de réforme.

Le soutien apporté par la CEA ne s'est pas limité à l'organisation d'ateliers et de formations, mais s'est également étendu à des réformes d'envergure aux niveaux stratégique et procédural. Son assistance a porté sur le renforcement des capacités institutionnelles, la lutte contre la fraude fiscale, la modernisation des méthodes d'audit, l'harmonisation des procédures fiscales et la promotion de la mise en conformité volontaire, en particulier parmi les entreprises publiques. Ces interventions ont contribué à l'obtention de résultats mesurables en matière de perception des recettes, de conformité sectorielle et, pour la première fois, d'imposition des entreprises publiques.

Bien que l'augmentation des recettes fiscales entre juillet 2024 et avril 2025 témoigne de progrès importants, des améliorations durables ne pourront être obtenues qu'au prix d'une intégration plus poussée des réformes en matière d'audit, des outils numériques et des procédures normalisées dans l'ensemble des services fiscaux. Il sera essentiel de continuer à mettre l'accent sur le renforcement des capacités techniques, en particulier au sein des centres chargés des grands contribuables. Le renforcement de la coordination institutionnelle, l'amélioration des outils d'audit et l'intensification des formations dans des domaines tels que les prix de transfert et les risques fiscaux propres à certains secteurs seront déterminants pour soutenir la progression des réformes.

La collaboration entre la CEA et l'Autorité fiscale égyptienne montre qu'un appui ciblé et fondé sur des données probantes peut renforcer l'efficacité opérationnelle. L'intégration des réformes fiscales sera essentielle pour atteindre les objectifs énoncés dans la Vision 2030. En promouvant les priorités stratégiques énoncées dans le présent rapport, avec le soutien continu de la CEA et d'autres partenaires de développement, l'Égypte pourra faire en sorte que son système fiscal devienne un pilier de la croissance économique inclusive, de la confiance de la population et de la résilience budgétaire à long terme.